

Séance
ordinaire du 6
mai 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SIXIÈME (6^e) JOUR DU
MOIS DE MAI DEUX-MIL-DIX-NEUF (2019) À COMPTER DE 20 h À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que cinq (5) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, monsieur Claude Gagnon, directeur des ressources humaines et de l'urbanisme et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

19.05.242

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

19.05.243

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 1er et du 15 avril à 20 h et de la séance extraordinaire du 29 avril à 19h15.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↳ Comptes réguliers : 265 307.83\$
 - ↳ Comptes préautorisés : 418 229.79\$

ADMINISTRATION

5. Proclamation de la semaine de la santé mentale 2019.

6. Adoption de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

FINANCES

7. Acceptation du dépôt des états financiers de la Ville de Mont-Joli au 31 décembre 2018.
8. Autorisation de versement des dons.
9. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires 2019 révisées de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de La Mitis.
10. Autorisation de signature du protocole d'entente et prolongation du délai d'acquisition entre la Ville de Mont-Joli et Construction Gides April Inc.
11. Autorisation de renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Réseau québécois de villes et villages en santé.
12. Appropriation du surplus non affecté et du surplus affecté.
13. Avis de motion d'un règlement concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs de la ville.
14. Autorisation de signature du contrat de donation.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

15. Autorisation de formation à la greffière et au directeur des finances.
16. Ratification des nouvelles descriptions de postes au service des travaux publics.
17. Autorisation de signature dans le dossier CNESST no 135-63-000089-195PR 17/06/19 3.01.

LOISIRS

18. Autorisation d'embauche d'étudiants pour le camp de jour.
19. Autorisation à l'association de moto-tourisme de Mont-Joli/Mitis # 0175 d'utiliser le stationnement du stade du centenaire pour la tenue de leur activité de la journée de réadaptation à moto.
20. Renouvellement d'entente pour les ateliers d'anglais.
21. Autorisation de signature pour la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités édition 2019-2020, volet organismes et municipalités.
22. Recommandation de paiement – construction de l'amphithéâtre Desjardins – décompte progressif no 2.
23. Autorisation à la MRC de La Mitis pour la distribution annuelle d'arbres.
24. Autorisation d'engagement financier pour les mardis musicaux.
25. Acceptation des modifications de chantier numéro 2 révisée et 8 dans le cadre du projet de construction du nouvel aréna

TRAVAUX PUBLICS

26. Autorisation d'embauche de préposés aux espaces verts au service des travaux publics.
27. Autorisation de mandat de services professionnels au service de génie de la MRC de La Mitis pour la préparation de plans et devis dans le cadre des travaux de renouvellement des conduites des rues Desrosiers, des Oblats et Jeanne-Mance.

URBANISME

28. Mandat de services professionnels pour l'établissement d'une servitude de passage et d'entretien pour la canalisation du ruisseau Lebrun.
29. Adoption d'une résolution relative à l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au programme rénovation Québec de la société d'habitation du Québec (SHQ).
30. Dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 29 avril 2019 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
31. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA - pour le 1775, boulevard Jacques-Cartier.
32. Implantation de la collecte des matières organiques dans les institutions, commerces et industries.
33. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement des permis et certificats afin de reformuler la prescription des amendes.
34. Adoption du projet de règlement 2019-1417 modifiant le règlement des permis et certificats afin de reformuler la prescription des amendes.
35. Avis de motion d'un règlement abrogeant et remplaçant les règlements 2013-1305 et 2017-1359 concernant l'élagage des arbres, arbustes et haies ainsi que les mesures à adopter afin de contrer le fléau des nodules noirs ou de la maladie du cerisier
36. Dépôt du projet de règlement 2019-1416 abrogeant et remplaçant les règlements 2013-1305 et 2017-1359 concernant l'élagage des arbres, arbustes et haies ainsi que les mesures à adopter afin de contrer le fléau des nodules noirs ou de la maladie du cerisier.

AFFAIRES NOUVELLES

37. Appui pour la réhabilitation rapide du chemin de fer de la Gaspésie.
38. Période de questions.
39. Clôture et levée de l'assemblée.

19.05.244

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 1^{ER} ET 15 AVRIL À 20 H ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL À 19H15

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 1er et 15 avril à 20 h et de la séance extraordinaire du 29 avril à 19h15;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 1er avril 2019 à 20 h en sa forme et teneur;

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 15 avril 2019 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 29 avril 2019 à 19 h 15 en sa forme et teneur.

19.05.245 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 265 307.83\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 418 229.79\$.

ADMINISTRATION

19.05.246 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la Santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

CONSIDÉRANT QUE le thème « Découvrir c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et les citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce ***Découvrir c'est voir autrement.***

19.05.247 ADOPTION DE LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 108 Loi favorisant la surveillance des contrats et des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c.27) a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les Cités et Villes, une Ville doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution de contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution de contrat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le la présente procédure soit adoptée.

FINANCES

19.05.248 ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU 31 DÉCEMBRE 2018

Madame Manon Albert, du Groupe Mallette, présente les états financiers 2018 de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdits rapports tels que présentés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le rapport financier de la Ville de Mont-Joli et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

19.05.249 AUTORISATION DE VERSEMENT DES DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Maison des familles	Financement annuel	1 000\$
Parc de la rivière Mitis	Tournoi de golf	2 billets à 100\$
École du Mistral	Tournoi de golf	100\$
École Norjoli	Activités des finissants	2 cartes Patin-Eau
Club Richelieu	Vin et fromage	2 billets à 50\$
Zoom Nature	Jardins surélevés	300\$

19.05.250 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 RÉVISÉES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires révisées pour l'année 2019 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires révisées 2019 datées du 29 mars et du 9 avril 2019.

19.05.251 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ET PROLONGATION DU DÉLAI D'ACQUISITION ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET CONSTRUCTION GIDES APRIL INC.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville l'entente intervenue avec Construction Gides April inc. pour l'acquisition de terrains. Par la même résolution, le conseil autorise la prolongation du délai

d'acquisition du 30 avril au 30 juin 2019.

Le conseil municipal a pris connaissance dudit protocole et l'approuve tel que soumis.

19.05.252 AUTORISATION DE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'une somme de 125 \$ incluant les taxes pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville au Réseau de Villes et Villages en santé pour l'année 2019.

19.05.253 APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ ET DU SURPLUS AFFECTÉ

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'effectuer les opérations et transferts suivants :

Appropriation du surplus non affecté et transfert au :

Surplus affecté	Construction aréna	385 000 \$
Surplus affecté	Construction caserne	25 000 \$
Surplus affecté	Rénovation de l'Hôtel de Ville	10 000 \$
Surplus affecté	Nouveau développement Résidentiel	40 000 \$
Surplus affecté	Travaux de voirie Sanatorium	40 000 \$
Surplus affecté	Réfection de trois rues	100 000 \$
Surplus affecté	Développement économique	100 000 \$
Surplus affecté	Loisirs	50 000 \$
Surplus affecté	Fonds vert	10 000 \$

19.05.254 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DENIS D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS DE LA VILLE

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs de la Ville.

19.05.255 AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE DONATION

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer le contrat de donation entre monsieur Éric Riendeau et la Ville de Mont-Joli pour le don de deux œuvres de monsieur Toussaint Riendeau pour une valeur de 11 775 \$.

Le conseil municipal a pris connaissance dudit protocole et l'approuve tel que soumis.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

19.05.256 AUTORISATION DE FORMATION À LA GREFFIÈRE ET AU DIRECTEUR DES FINANCES

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la greffière, madame Kathleen Bossé et le directeur des finances, monsieur Steve Corneau, à assister à une formation sur les assurances de dommages – réclamation donnée par l'UMQ, le 3 juin prochain à Bonaventure, et ce, au coût de 200 \$. Par la même résolution, le conseil municipal autorise les frais de déplacement et de repas.

19.05.257 RATIFICATION DES NOUVELLES DESCRIPTIONS DE POSTES AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE suite à l'embauche d'un directeur du service des travaux publics, une réorganisation du service était nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'une division des tâches était appropriée et qu'un travail de réaménagement organisationnel a été effectué par le service des ressources humaines en collaboration avec le service des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de ratifier les nouvelles descriptions des postes. Ainsi le titre de superviseur à l'approvisionnement et à l'entretien devient *Superviseur à l'entretien des infrastructures et des immobilisations* et le poste de Surintendant aux travaux publics devient *Superviseur du service de la voirie*.

19.05.258 AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE DOSSIER CNESST NO 135-63-000089-195PR17/06/19 3.01

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le constat émit par la CNESST dans le dossier précité. Par la même résolution, le conseil municipal autorise le paiement du règlement dans ce dossier au montant de 2 500 \$.

LOISIRS

19.05.259 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre à combler au Camp de Jour pour l'été 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation à cet effet de la directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche des personnes suivantes :

Madame Rosalie Beaulieu, à titre de Coordonnatrice, pour une durée de dix (10) semaines du 10 juin au 16 août 2019, à raison de 40 heures / semaines au tarif de 15.50 \$ de l'heure.

Mesdames Kym Larouche, Flavie Desjardins, Joanie Lévesque, Mireille Bernier, Sarah-Kim Ouellet et Marianne Robinson ainsi que messieurs Alexandre L'Italien, Alexis Beaulieu, Yannick Fortier et Samuel Gamache à un poste de moniteur (trice) une durée de sept (7) semaines du 25 juin au 9 août 2019 à raison de 40 heures / semaine au tarif de 13 \$ l'heure.

19.05.260 AUTORISATION À L'ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DE MONT-JOLI/MITIS # 0175 D'UTILISER LE STATIONNEMENT DU STADE DU CENTENAIRE POUR LA TENUE DE LEUR ACTIVITÉ DE LA JOURNÉE DE RÉADAPTATION À MOTO

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'Association de moto-tourisme de Mont-Joli /Mitis #0175 à utiliser le stationnement du stade du centenaire pour leur activité de réadaptation à moto qui aura lieu le 1er juin 2019, et ce, à titre gratuit.

19.05.261 RENOUVELLEMENT D'ENTENTE POUR LES ATELIERS D'ANGLAIS

CONSIDÉRANT QUE madame Debbie Ouellet veut renouveler l'entente qu'elle a avec la Ville de Mont-Joli pour la dispense d'ateliers d'anglais préscolaires pour les 3 à 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE madame Ouellet sollicite la collaboration de la Ville afin d'utiliser un local du Pavillon Lebel à tarif réduit de façon à offrir ses ateliers à des coûts accessibles qui favoriseront la participation d'enfants de toutes les sphères de la collectivité;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Josée Levesque, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'application d'un tarif de 150 \$ par mois pour l'utilisation d'un local du Pavillon Lebel par madame Debbie Ouellet pour la tenue d'ateliers d'anglais à l'intention des enfants de 3 à 5 ans.

19.05.262

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES PERSONNES AYANT DES INCAPACITÉS ÉDITION 2019-2020, VOLET ORGANISMES ET MUNICIPALITÉS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités édition 2019-2020, volet organismes et municipalité à l'Unité régionale du loisir et du sport. Par la même résolution, le conseil municipal autorise madame Josée Lévesque, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents relatifs à ladite demande d'aide financière.

19.05.263

RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DE L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2

CONSIDÉRANT QUE la firme Honco Bâtiments a présenté une demande de paiement no 2 pour la construction de l'amphithéâtre Desjardins au montant de 696 527.39 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 %;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 2 par les firmes Stantec et Proulx et Savard ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 2 au montant de 696 527.39 \$ incluant les taxes à Construction Honco Bâtiments.

19.05.264

AUTORISATION À LA MRC DE LA MITIS POUR LA DISTRIBUTION ANNUELLE D'ARBRES

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser la MRC de La Mitis à utiliser le stationnement du stade du centenaire pour son activité de distribution d'arbres qui aura lieu le 25 mai 2019 de 8h à 12h, et ce, à titre gratuit.

19.05.265

AUTORISATION D'ENGAGEMENT FINANCIER POUR LES MARDIS MUSICAUX

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'engagement financier pour la programmation des mardis musicaux pour la saison estivale, et ce, au montant de 9 765 \$.

19.05.266 ACCEPTATION DES MODIFICATIONS DE CHANTIER NUMÉRO 2 REVISÉE ET 8 DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEL ARÉNA

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les modifications de chantier 2 révisée et 8 suivantes :

Installation d'une fontaine d'eau	1 942.80 \$
Ajout d'une cuve sur pied	1 980.00 \$

TRAVAUX PUBLICS

19.05.267 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS AUX ESPACES VERTS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été réalisé par le service des travaux publics afin d'embaucher cinq (5) préposés aux espaces verts, une (1) préposée à l'arrosage, et d'une (1) aide horticole pour la période estivale 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Claude Fortin, superviseur à la voirie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de messieurs, Karel Pelletier, Jean-Simon L'Italien, Olivier Caron, Olivier Gauthier ainsi que monsieur François-Émile Boucher à titre de préposés aux espaces verts. De même que mesdames Jacinthe Pearson et Autumn Hartog à titre d'aide-horticultrice et de préposée à l'arrosage.

Ces personnes seront à l'emploi de la Ville de Mont-Joli pour une période maximale de douze (12) semaines à raison de 40 heures / semaine au tarif horaire de 13 \$. Cette dépense est prévue au budget du service des travaux publics.

19.05.268 AUTORISATION DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MITIS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES DES RUES DESROSIERS, DES OBLATS ET JEANNE-MANCE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroie un mandat de services professionnels au service de génie de la MRC de La Mitis pour la préparation des plans et devis dans le cadre des travaux de renouvellement des conduites des rues Desrosiers, des Oblats et Jeanne-Mance, facturé en fonction des heures réalisées pour un maximum de 53 462\$ plus taxes.

URBANISME

19.05.269 MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'ENTRETIEN POUR LA CANALISATION DU RUISSEAU LEBRUN

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde un mandat à Me Christine Landry, de l'étude de notaires Michaud, Charbonneau, Heppell Inc. pour l'établissement d'une servitude de passage et d'entretien pour la canalisation du ruisseau Lebrun qui est non géolocalisée, mais située sur le lot No 4 071 014 du cadastre du Québec.

Afin d'éviter tout apparence de conflit d'intérêt, monsieur Gilles Lavoie, conseiller du district 1 quitte la séance à 20h25.

Monsieur Lavoie est de retour à 20h27.

19.05.270

ADOPTION D'UNE RÉOLUTION RELATIVE À L'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a institué par le règlement 2017-1372 un programme d'aide financière pour la rénovation des façades d'immeubles non résidentiels au centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE la zone définie audit règlement peut être considérée mixte puisqu'on y retrouve des immeubles à vocation à la fois commerciale et résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE les critères retenus pour déterminer cette zone incluent les conclusions d'une étude patrimoniale;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Rénovation Québec de la SHQ s'avère un complément idéal à l'initiative de la Ville grâce auquel les efforts de revitalisation du secteur seraient susceptibles de générer un plus grand impact;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil demande à la direction du Programme Rénovation Québec de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) d'adhérer audit programme par lequel la Ville investit 15 000 \$ alors que la SHQ contribue autant pour un total de 30 000 \$ annuellement, sommes qui sont versées en subvention aux propriétaires qui restaurent la façade de leurs édifices selon les critères et les normes définies aux programmes.

19.05.271

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 29 AVRIL 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 29 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion lundi 29 avril 2019 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 18 permis de rénovation pour une valeur de 259 600 \$;
- L'émission de 5 permis de construction pour une valeur de 9 462 698 \$;
- Deux demandes de dérogation mineure;
- Une demande de PIIA.

19.05.272

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA - POUR LE 1775, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par madame Nathalie Levasseur pour le 1775, boulevard Jacques-Cartier pour le remplacement du recouvrement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a préparé un visuel afin de démontrer le résultat final du projet;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone 611(MTF) et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau recouvrement extérieur améliorera l'apparence de la résidence;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande de madame Nathalie Levasseur dans le cadre règlement 2009-1216 sur les PIIA.

19.05.273

IMPLANTATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES INSTITUTIONS, COMMERCES ET INDUSTRIES

CONSIDÉRANT QUE l'élimination des matières organiques par enfouissement est présentement le 5^e plus grand secteur générateur de gaz à effet de serre responsable des changements climatiques au Québec, représentant 6,2 % des émissions totales;

CONSIDÉRANT QUE l'action 14 du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit pour 2020 un bannissement à l'élimination des matières organiques, tant dans le milieu résidentiel que les institutions, commerces et industries;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a instauré en 2015 la collecte résidentielle des matières organiques dans un but de traiter cette matière à l'usine de biométhanisation de Rivière-du-Loup.

CONSIDÉRANT QUE les mesures 21 à 24 du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de La Mitis prévoient l'implantation de la collecte des matières organiques dans les institutions, commerces et industries du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le gisement potentiel de matières organiques à détourner de l'enfouissement dans les institutions, commerces et industries de La Mitis est de 1500 tonnes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis via la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis met à disposition en 2019-2020 une ressource pour accompagner l'implantation de la collecte des matières organiques dans les institutions, commerces et industries;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli amorce la démarche d'implantation de la collecte des matières organiques dans les institutions, commerces et industries de son territoire dans le but d'amorcer la collecte en 2020.

19.05.274

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE REFORMULER LA PRESCRIPTION DES AMENDES

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement des permis et certificats afin de reformuler la prescription des amendes.

19.05.275 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1417 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE REFORMULER LA PRESCRIPTION DES AMENDES

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le projet de règlement 2019-1417 modifiant le règlement des permis et certificats afin de reformuler la prescription des amendes.

19.05.276 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS 2013-1305 ET 2017-1359 CONCERNANT L'ÉLAGAGE DES ARBRES, ARBUSTES ET HAIES AINSI QUE LES MESURES À ADOPTER AFIN DE CONTRER LE FLÉAU DES NODULES NOIRS OU DE LA MALADIE DU CERISIER

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement des permis et certificats afin de reformuler la prescription des amendes.

19.05.277 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1416 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS 2013-1305 ET 2017-1359 CONCERNANT L'ÉLAGAGE DES ARBRES, ARBUSTES ET HAIES AINSI QUE LES MESURES À ADOPTER AFIN DE CONTRER LE FLÉAU DES NODULES NOIRS OU DE LA MALADIE DU CERISIER

Le conseiller Denis Dubé dépose le projet de règlement 2019-1416 abrogeant et remplaçant les règlements 2013-1305 et 2017-1359 concernant l'élagage des arbres, arbustes et haies ainsi que les mesures à adopter afin de contrer le fléau des nodules noirs ou de la maladie du cerisier. Ce règlement renvoie la responsabilité aux propriétaires de procéder à l'élagage des arbres sur leur propriété qui empiètent sur la voie publique (trottoir, rue, emprise) ainsi que l'élimination des nodules noirs. Il prévoit également que la Ville pourra émettre des avis d'élagage ainsi que la possibilité pour la Ville de procéder à l'élagage avec facturation si le propriétaire n'obtempère pas. Le règlement prévoit également des amendes en cas d'infraction au règlement.

AFFAIRES NOUVELLES

19.05.278 APPUI POUR LA RÉHABILITATION RAPIDE DU CHEMIN DE FER DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT la situation globale du chemin de fer gaspésien, notamment les travaux majeurs qui y sont requis pour permettre le retour de la circulation ferroviaire dans la région;

CONSIDÉRANT les annonces gouvernementales confirmant la volonté de réhabiliter le rail sur toute sa longueur, de Matapédia à Gaspé, avec le budget minimal de 100 millions\$ déjà annoncé;

CONSIDÉRANT la nécessité que ces investissements se concrétisent à très court terme, vu les besoins clairement exprimés par les entreprises et par le milieu, afin de consolider des centaines d'emplois et de favoriser le développement socioéconomique de la région;

CONSIDÉRANT les enjeux liés à la sécurité routière quant à la circulation de convois hors normes nécessaires en raison de l'absence de service ferroviaire, ainsi que l'usure prématurée de la chaussée que provoque la circulation lourde qui devrait normalement circuler par la voie ferrée;

CONSIDÉRANT QUE le Premier ministre du Québec et son ministre des Transports ont récemment annoncé que la cible de réalisation des travaux de réhabilitation était reportée à 2026;

CONSIDÉRANT QUE les acteurs du milieu, notamment les élus et les entreprises, ont clairement manifesté leur insatisfaction quant à ce délai exagérément long;

CONSIDÉRANT QUE les délais prévus pour la réfection complète du rail nuisent aux investisseurs privés et privent la Gaspésie de projets économiques porteurs tout en affectant les coûts de transport des utilisateurs actuels, nuisant à la compétitivité des entreprises et aux centaines de travailleurs qui y œuvrent;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement estime être capable de réaliser le projet de 6 milliards\$ du REM à Montréal en moins de 4 ans et que le chantier de 4,5 milliards \$ du Pont Champlain a pu se faire en 4 ans, alors qu'il se donne 7 ans pour réaliser un projet de seulement 100 millions\$ pour le chemin de fer de la Gaspésie, provoquant une iniquité inexplicable et inacceptable;

CONSIDÉRANT QUE des solutions existent pour raccourcir ces délais, notamment en utilisant un devis de performance plutôt qu'une multitude de processus administratifs interminables;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli :

- **SALUE** la confirmation des investissements requis pour la réfection du rail gaspésien sur toute sa longueur, de Matapédia à Gaspé;
- **APPUIE** les acteurs politiques et socioéconomiques de la Gaspésie dans leurs demandes d'accélération de réalisation des travaux du chemin de fer, en raison de l'impact économique majeur de cette infrastructure sur la création et la pérennisation de plusieurs centaines d'emplois dans la région;
- **DEMANDE** au ministre des Transports du Québec et à son ministère de mettre en œuvre des solutions visant à raccourcir grandement les délais de réalisation des travaux de réfection du chemin de fer.

19.05.279

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Martine Gaudreault mentionne à monsieur Soucy qu'elle a fait une demande pour être annexé à St-Joseph et mentionne que la réponse reçue concernant le fait que son chemin d'accès à sa maison à Mont-Joli ne sera pas plus déneigé lorsqu'ils y habiteront à l'année, puisqu'il s'agit déjà d'une maison habitable à l'année et qu'ils s'occuper de leur déneigement et celui du voisin parce qu'il n'y a pas de virée pour la charrue. Elle mentionne qu'elle préférerait payer qu'un seul compte de taxes plutôt que deux puisque son garage sera situé à St-Joseph.

Monsieur Soucy mentionne que des vérifications seront faites auprès du service des travaux publics en ce qui concerne le déneigement et réfère madame Gaudreault à adresser l'ensemble de ses questions à monsieur Claude Gagnon, directeur de l'urbanisme.

19.05.280

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 45 il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière